CAP (Opérateur en appareillage orthopédique-spécialité orthoprothèse)

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://caporthoprothese.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CAP Orthoprothèse

EP2 : Communication technique

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-OAOSO-EP2 • Durée : **4 heures** • Coefficient : **6**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique d’un litige fournisseur (4 questions) **Page 3**

2. Analyse managériale et organisation de l’atelier (4 questions) **Page 5**

3. Analyse économique et gestion financière (3 questions) **Page 8**

4. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet associé **(PDF) :** https://caporthoprothese.fr/assets/annales/cap-orthoprothese/Organisation du travail et gestion de l'atelier/2026/CAP (Opérateur en appareillage orthopédique-spécialité orthoprothèse) - Organisation du travail et gestion de l'atelier - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Analyse juridique d’un litige fournisseur

Un atelier d’orthoprothèse reçoit en retard des plaques de polypropylène commandées et achète des plaques équivalentes auprès d’un autre fournisseur, avec un surcoût de 420 €. Il faut analyser l’inexécution contractuelle, la clause limitative d’indemnisation et les recours envisageables à partir des textes et de la jurisprudence fournis.

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les faits en identifiant les parties, le contrat conclu, l’obligation concernée et les faits caractérisant l’inexécution.

L’atelier est l’acheteur et Matières Orthopédiques Services le fournisseur. Le bon de commande accepté constitue un contrat de vente portant sur 20 plaques de polypropylène. Le fournisseur s’est engagé à les livrer au plus tard le 8 avril 2026. Leur livraison le 13 avril constitue une inexécution par retard de cette obligation contractuelle. Pour éviter l’interruption d’une fabrication urgente, l’atelier a acheté des plaques équivalentes auprès d’un autre fournisseur, entraînant un surcoût de 420 €.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Contrat de vente : livraison prévue le 8 avril, effectuée cinq jours après. Surcoût allégué : 420 €.

Question 1.2. Formulez le problème de droit sous la forme d’une question générale, sans reprendre les noms des parties.

> Une clause contractuelle plafonnant l’indemnisation d’un retard peut-elle être écartée lorsque ce plafond est susceptible de réduire la portée d’un engagement essentiel de livraison à une date déterminée, et quels éléments permettent d’en apprécier l’application dans un contrat de fourniture ?

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le plafond d’indemnisation peut-il s’appliquer s’il réduit la portée d’un engagement essentiel de livraison à date déterminée ?

Question 1.3. Présentez la règle de droit applicable à partir des articles du Code civil et de l’arrêt reproduits dans DT 1 et DT 2. Précisez les sanctions de l’inexécution qui peuvent être envisagées et la portée possible d’une clause limitative de responsabilité.

L’article 1103 du Code civil rend obligatoires les engagements convenus. Selon l’article 1217, le créancier peut suspendre sa propre obligation, demander l’exécution forcée, une réduction du prix, la résolution du contrat ou la réparation du préjudice. Les sanctions compatibles peuvent se cumuler. L’article 1231-1 prévoit des dommages-intérêts en cas de retard, sauf force majeure.

- Selon l’arrêt Chronopost, une clause limitative peut être réputée non écrite si elle contredit un engagement essentiel.
- Cet arrêt concerne un contrat de transport : il ne permet pas de déclarer automatiquement invalide une clause d’un contrat de fourniture.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Plusieurs sanctions de l’inexécution sont possibles. Le plafond s’apprécie selon l’engagement convenu et les circonstances.

Question 1.4. Appliquez la règle aux faits et rédigez une solution motivée. Indiquez si l’atelier peut contester le plafond de 50 €, quels éléments il doit conserver pour justifier sa demande et quelle démarche amiable il peut engager auprès du fournisseur.

L’atelier peut contester le plafond de 50 € en faisant valoir qu’il limite excessivement la réparation du préjudice lié au retard. Il devra établir que la livraison à la date convenue était essentielle à la continuité de la fabrication. L’arrêt Chronopost peut soutenir cet argument, sans garantir que la clause sera écartée dans ce contrat de fourniture.

1. Conserver le bon de commande accepté, les conditions générales, les échanges et la preuve de livraison du 13 avril.
2. Garder la facture de remplacement et les justificatifs du surcoût de 420 €, ainsi que les éléments attestant l’urgence et le lien avec le retard.
3. Adresser au fournisseur une réclamation écrite et motivée, demander une indemnisation et proposer une négociation amiable.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Contester le plafond de 50 € et réclamer à l’amiable le surcoût de 420 € dûment justifié.

2. Analyse managériale et organisation de l'atelier

L'atelier cherche à réduire les retards de livraison sans nuire à la qualité des appareillages ni à la sécurité des opérateurs. Les ressources décrivent son organisation, ses atouts et difficultés internes, ainsi que les facteurs externes qui influent sur son activité et ses approvisionnements.

Question 2.1. À partir des éléments de DT 3, relevez deux facteurs externes favorables et deux facteurs externes défavorables pour l'atelier. Classez-les dans une analyse PESTEL et justifiez brièvement chaque classement.

Les facteurs PESTEL sont externes à l'atelier. La demande et les évolutions technologiques peuvent soutenir son activité ; les contraintes économiques et sociales peuvent la fragiliser. Le classement ci-dessous reprend les facteurs indiqués dans DT 3.

Effet	Facteur PESTEL	Justification
Favorable	Socioculturel : vieillissement de la population et demande d'appareillages personnalisés	Ces besoins soutiennent la demande adressée à l'atelier.
Favorable	Technologique : évolution des procédés et outils de suivi	Elle peut améliorer la fabrication et le pilotage des commandes.
Défavorable	Économique : délais fournisseurs fluctuants	Ils risquent de retarder la production.
Défavorable	Économique : hausse possible du coût des matières	Elle peut réduire les marges.

Ces facteurs ne sont pas directement maîtrisés par l'atelier, qui peut toutefois en anticiper les effets par un suivi adapté des commandes et des stocks.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Favorables : demande portée par le vieillissement, évolutions technologiques. Défavorable : aléas fournisseurs et hausse du coût des matières.

Question 2.2. Réalisez un diagnostic stratégique synthétique présentant deux forces et deux faiblesses internes de l'atelier, ainsi que deux opportunités et deux menaces externes. Distinguez clairement les éléments internes des éléments externes et complétez le document réponse DR 1.

Le diagnostic distingue les ressources et difficultés internes de l'atelier des évolutions de son environnement. Les éléments ci-dessous sont à reporter dans les quatre rubriques du document DR 1.

Interne - Forces : opérateurs expérimentés ; contrôle final des appareillages.
Interne - Faiblesses : suivi des commandes et des stocks sur plusieurs fichiers ; une rupture peut désorganiser le planning et entraîner un achat urgent plus coûteux.

Externe - Opportunités : vieillissement de la population et demande d'appareillages personnalisés ; évolution des procédés et outils de suivi.
Externe - Menaces : fluctuations des délais fournisseurs ; hausse possible du coût des matières.

Les forces et faiblesses relèvent du fonctionnement interne ; les opportunités et menaces proviennent de l'environnement.

DR 1 complété : diagnostic stratégique

Diagnostic stratégique de l'atelier

Diagnostic interne	Diagnostic externe
Opérateurs expérimentés Contrôle final	Demande liée au vieillissement Évolution des outils de suivi
Suivi sur fichiers distincts Ruptures désorganisent le planning	Délais fournisseurs fluctuants Hausse du coût des matières

À compléter par le candidat

✓ RÉPONSE À RETENIR

Forces : opérateurs expérimentés, contrôle final. Faiblesses : suivi dispersé, vulnérabilité aux ruptures. Opportunités : demande et évolutions technologiques. Menaces : délais fournisseurs et hausse des matières.

Question 2.3. Analysez les choix managériaux envisagés par la direction. Expliquez en quoi le suivi hebdomadaire des commandes et le seuil d'alerte des matières critiques peuvent contribuer à la continuité de la production et au respect des délais.

Un suivi hebdomadaire centralisé permet de repérer les commandes en retard, les étapes bloquées et les livraisons fournisseurs incertaines. L'équipe peut réorganiser le planning selon les matières disponibles et l'urgence des commandes, avant que le retard ne se répercute sur la fabrication, l'ajustage ou la livraison. Le seuil d'alerte, défini pour les matières critiques, signale un stock bas assez tôt pour déclencher le réapprovisionnement. Ces mesures réduisent le risque de rupture et d'achat urgent, favorisent la continuité de production et aident à respecter les délais, sans supprimer les contrôles de qualité ni les règles de sécurité.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le suivi hebdomadaire anticipe les blocages ; le seuil d'alerte déclenche le réapprovisionnement avant la rupture.

Question 2.4. Proposez deux préconisations opérationnelles pour limiter les conséquences d'un retard d'approvisionnement. Pour chacune, indiquez un bénéfice attendu et une précaution liée à la qualité, à la traçabilité ou à la sécurité.

Deux mesures peuvent limiter l'impact d'un retard d'approvisionnement tout en maintenant la qualité et la sécurité des appareillages.

1. Constituer un stock de sécurité pour les plaques et composants critiques. Bénéfice : poursuivre la production pendant le retard. Précaution : vérifier les références, les lots, la conformité et les conditions de stockage.
2. Référencer un fournisseur de secours et réorganiser le planning selon les matières disponibles. Bénéfice : éviter l'arrêt des commandes urgentes. Précaution : valider l'équivalence des matériaux et assurer leur traçabilité avant utilisation.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Les substitutions et les stocks doivent rester conformes aux exigences applicables aux dispositifs médicaux.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Stock de sécurité des matières critiques et fournisseur de secours validé, avec contrôles de conformité et traçabilité.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Analyse économique et gestion financière

La direction s'appuie sur les données annuelles de chiffre d'affaires, de charges et de commandes achevées pour évaluer la rentabilité de l'atelier. Les calculs doivent aussi mesurer l'effet du surcoût de remplacement lié au retard d'approvisionnement.

Question 3.1. Calculez la marge sur coûts variables et le taux de marge sur coûts variables de l'atelier. Présentez les opérations et donnez les résultats avec leurs unités ou leur format adapté.

La marge sur coûts variables est le chiffre d'affaires diminué des charges variables : 360 000 € - 216 000 € = 144 000 €. Le taux de marge rapporte cette marge au chiffre d'affaires : 144 000 € ÷ 360 000 € = 0,40, soit 40 %. Pour chaque euro de chiffre d'affaires, l'atelier conserve donc 0,40 € après paiement des charges variables. Ces deux indicateurs sont calculés à partir des données annuelles hors taxes.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Marge sur coûts variables : 144 000 €. Taux de marge sur coûts variables : 40 %.

Question 3.2. Calculez le résultat annuel et le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires. Indiquez si le chiffre d'affaires réalisé dépasse le seuil de rentabilité et calculez l'écart entre ces deux montants.

1. Résultat annuel : 144 000 € - 120 000 € = 24 000 €.
2. Taux de marge : 40 %. Seuil de rentabilité : 120 000 € ÷ 0,40 = 300 000 € de chiffre d'affaires.
3. Le chiffre d'affaires réalisé dépasse ce seuil de 360 000 € - 300 000 € = 60 000 €. L'atelier est donc bénéficiaire et dispose d'une marge de sécurité de 60 000 € de chiffre d'affaires.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Résultat annuel : 24 000 €. Seuil de rentabilité : 300 000 €. Dépassement : 60 000 €.

Question 3.3. Calculez le coût moyen des 240 commandes achevées en rapportant séparément les charges variables et les charges fixes au nombre de commandes. Puis, en supposant que le surcoût de 420 € s'ajoute aux charges variables sans modification du chiffre d'affaires ni des autres charges, calculez le nouveau résultat annuel et commentez brièvement l'effet de ce retard sur la rentabilité.

Calcul	Opération	Résultat
Charges variables par commande	216 000 € ÷ 240	900 €
Charges fixes par commande	120 000 € ÷ 240	500 €
Coût moyen total par commande	900 € + 500 €	1 400 €

Avec le surcoût de 420 € ajouté aux charges variables, le résultat devient 360 000 € - (216 000 € + 420 €) - 120 000 € = 23 580 €. Le retard réduit donc le résultat de 420 €, mais l'atelier reste bénéficiaire.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Coût moyen : 1 400 € par commande, dont 900 € de charges variables et 500 € de charges fixes. Nouveau résultat : 23 580 €.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve EP2 Communication technique du CAP Opérateur en appareillage orthopédique, spécialité orthoprothèse, Édition 2026 (code FV-ENT-OAOSO-EP2 dure 4 heures et est dotée du coefficient 6. Sur 20 points, elle étudie un atelier confronté à un retard fournisseur et évalue la qualification juridique d'un litige, le diagnostic stratégique, l'organisation de la production et le calcul d'indicateurs de gestion.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'article 1103 du Code civil pose que les contrats légalement formés s'imposent aux parties.
- L'article 1217 prévoit plusieurs sanctions de l'inexécution, cumulables si elles sont compatibles, auxquelles peuvent s'ajouter des dommages et intérêts.
- Marge sur coûts variables = chiffre d'affaires - charges variables ; taux de marge sur coûts variables = marge sur coûts variables ÷ chiffre d'affaires.
- Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires = charges fixes ÷ taux de marge sur coûts variables.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour le syllogisme juridique, distinguer les faits qualifiés, le problème de droit, la règle applicable et la solution motivée.
- Ne pas conclure que l'arrêt Chronopost invalide automatiquement toute clause limitative d'un contrat de fourniture.
- Dans le diagnostic stratégique, classer correctement les facteurs internes et externes et fournir le nombre d'éléments demandé.
- Présenter les opérations, les unités et les calculs distincts par commande ; intégrer le surcoût aux charges variables uniquement pour le nouveau résultat.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment appliquer le syllogisme juridique au retard du fournisseur ?

Présentez d'abord les faits et les parties en termes juridiques, puis posez une question générale. Énoncez ensuite les règles fournies et confrontez-les aux faits pour conclure de manière motivée, sans affirmer que la clause est automatiquement invalide.

Q : Comment distinguer les facteurs internes des facteurs externes dans le diagnostic ?

Les forces et faiblesses relèvent de l'atelier, comme l'expérience des opérateurs ou le suivi dispersé des stocks. Les opportunités et menaces viennent de l'environnement, comme la demande croissante, les délais fournisseurs ou les exigences de traçabilité.

Q : Comment organiser le temps et les points pendant l'épreuve ?

L'épreuve dure 4 heures et totalise 20 points : 7 pour l'analyse juridique, 7 pour l'analyse managériale et 6 pour la gestion financière. Répartissez votre temps en conséquence et gardez un moment pour vérifier les calculs et rendre DR 1.

Q : Qu'attend le jury pour les calculs et le diagnostic stratégique ?

Le sujet demande de montrer les opérations et d'indiquer les unités ou formats adaptés. Pour le diagnostic, inscrivez deux éléments dans chacune des rubriques du document réponse et distinguez les facteurs internes des facteurs externes.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://caporthoprothese.fr/assets/annales/cap-orthoprothese/Organisation du travail et gestion de l'atelier/2026/CAP (Opérateur en appareillage orthopédique-spécialité orthoprothèse) - Organisation du travail et gestion de l'atelier - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources CAP (Opérateur en appareillage orthopédique-spécialité orthoprothèse) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.